



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles

Séance du 17 juin 2021

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 15
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 11

OBJET :

DE-CDE-21-06-1-13) AUTORISATION DE PASSATION D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE POUR LE RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi dix-sept juin à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le jeudi 10 juin 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, Mme ODDON, Mme SERVIAN, Mme RUFFENACH, M. CHARDON, Mme BOILOT, Mme THIRIET, M. MESNARD, Mme BIDAULT, Mme DERAY, Mme VERMANT, Mme GAMEIRO RAMAGE, M. LOUVIGNÉ.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme GREINER, M. TOURNE, M. MOULY, M. CAMELOT, M. BEAUFRÈRE, M. RIBET, Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE, M. GAGNY, Mme MARIONNEAU LAGRANGE .

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Considérant la volonté de la Caisse des écoles de s'assurer une prestation de restauration dans des conditions optimales conclue avec des prestataires compétents dans les différents domaines concernés, et ainsi d'offrir des repas de qualité conformes aux exigences de la ville et de la Caisse des écoles aux différents convives ;

Considérant la proposition de la société « Question de Bon Sens » en vue de la passation d'un contrat de prestations intellectuelles d'assistance technique pour le renouvellement du marché de la restauration collective ;

D É L I B È R E

à la majorité (1 voix contre : M. MESNARD),

ARTICLE I : Autorise la Présidente de la Caisse des écoles à signer le contrat de prestations intellectuelles d'assistance technique pour le renouvellement du marché de la restauration collective avec la société « Question de Bon Sens », ainsi que tous les documents et actes en résultant.

ARTICLE II : La dépense sera prélevée sur les crédits à l'article et chapitre correspondants du budget de la Caisse des écoles.

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé